

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2017

Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

Aquitaine / Poitou-Charentes



Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Ligues de Karting (LK) Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat de Ligue de Karting respectif. Les quatre LK sont responsables de l'organisation de ces Championnats. Ces Championnats se déroulent en une série d'épreuves dont le nombre est de quatre (4). Les épreuves se dérouleront en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sur une période allant du 18 mars au 04 juin 2017. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ces Championnats seront organisés conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les quatre LK ont établi le présent règlement pour ces Championnats de Ligue, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 4 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour le 4 juin 2017 au plus tard et sont Lavelanet, Ganges, Alès et Belmont sur Rance. Tout pilote d'une des catégories concernées, devra participer à au moins trois de ces épreuves (au choix) pour pouvoir se qualifier au Championnat de France.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves des Championnats de Ligue. Les LK si elles le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures aux LK organisatrices, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

- 2.1.** **CALENDRIER 2017 DES CHAMPIONNATS DE LIGUES LANGUEDOC-ROUSSILLON, MIDI-PYRENEES, AQUITAINE, POITOU-CHARENTES.**

18 - 19 mars : LAVELANET Chpts de Ligues L-R / M-P / AQ / P-C – 1/4
Epreuve qualificative 1

08 - 09 avril : GANGES Chpts de Ligues L-R / M-P / AQ / P-C – 2/4
Epreuve qualificative 2

29 - 30 avril : ALES Chpts de Ligues L-R / M-P / AQ / P-C – 3/4
Epreuve qualificative 3

03 -04 juin : BELMONT Chpts de Ligues L-R / M-P / AQ / P-C – 4/4
Epreuve qualificative 4

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1. Les Championnats de Ligues seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale même délivrée par une ASN étrangère avec autorisation de cette dernière ou internationale de Karting «Pilote concurrent conducteur» en cours de validité dans sa catégorie.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue respectif des quatre Ligues, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort d'une des LK Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ou Aquitaine ou Poitou-Charentes ou du ressort d'un des Comités Régionaux de Sport Automobile Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ou Aquitaine ou Poitou-Charentes régulièrement affiliée à la FFSA et à jour de sa cotisation envers sa LK ou son CRSA. Un classement séparé des quatre Ligues sera fait par chaque LK.

- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue et être classé dans celui-ci que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de sa première épreuve.

- 3.2.3. Un pilote qui change de LK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue de sa nouvelle LK d'appartenance.

- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master et X30 Senior/X30 Master.

- 3.2.4.1. Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives sur 4 du Championnat de Ligue.

Les quatre épreuves qualificatives sont Lavelanet, Ganges, Alès et Belmont sur Rance.

Par ailleurs, chaque Président de LK disposera d'une invitation par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à tout ou partie de 3 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, souhaitant s'inscrire au Championnat de France.

- 3.2.4.2. Dans le cadre des Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé à au moins 3 journées qualificatives sur les 4 des Championnats de Ligue devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au mardi 12 juin 2017.**

- 3.2.5. L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion des LK pour les autres catégories.

3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories est fixé à **110 €**, Pour bénéficier de ce tarif, l'engagement doit parvenir à l'organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course, (J-10, le cachet de la poste faisant foi).

Au-delà de cette date (à partir de J-9), le montant de l'engagement sera de 200 €.

Inscription en ligne est possible, via le site www.kartingmidipyrenees.fr.

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif.

Aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve, **sauf cas de force majeure reconnue, (maladie, accident, etc.)**. De même, aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du fait du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.

Catégories Minime, Cadet, KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman, Rotax Max / Rotax Master, X30 Senior/X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Master/ KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master devront s'engager et participer obligatoirement à au moins trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invités par leur Président de LK.

Catégorie Nationale :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement à au moins trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invités par leur Président de LK.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique 2017 devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé ou identifié **en catégorie Minime et Cadet**. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours (plombé ou identifié), mais sera pénalisé de dix (10) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur non plombé **en catégorie Nationale**.

En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de dix (10) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs maximum **en catégorie KZ2, KZ2 Master/KZ2 Gentleman, OK Junior, OK et Open**.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.1.3. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des substitutions de moteur, de divers accessoires et de carburant dans les catégories Minime, Cadet et Nationale.

4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National 2017.

4.1.5. Les caméras embarquées sont interdites à partir des essais chronométrés (essais qualificatifs) et jusqu'à la fin de la manifestation.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Achat / Réservation.

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement lors de la première épreuve du Championnat de Ligue à laquelle il participera, avoir acheté à l'organisation l'ensemble des pneumatiques slick autorisés dans sa catégorie pour la totalité des épreuves du Championnat de Ligue.

Concernant les pneus pluie, le pilote pourra se fournir où il veut.

Les pneumatiques peuvent être réservés et/ou achetés sur le site www.kartingmidipyrenees.fr
Pour bénéficier des tarifs de vente affichés, les réservations de pneumatiques devront parvenir par tout moyen à l'organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course (J-10). Toute réservation au-delà de cette date (à partir de J-9), impliquera une majoration de 30 € du montant de vente des pneumatiques.

4.2.1.1. Tout pilote qui participera à une course avec ses pneumatiques slick (neufs ou usagés) non achetés à l'organisation, ne sera classé ni à la course, ni au Championnat.

4.2.1.2. Les pneus seront scannés et distribués en parc assistance.

4.2.2. Nombre.

Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes :

KFS 150 Kg, KFS 160 Kg:

De deux trains de pneumatiques (quatre avant et quatre arrière) en gestion libre pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

Minime :

D'un seul train de pneumatiques (deux avant et deux arrière) pour l'ensemble des quatre (4) épreuves. En cas de crevaison, constatée par le délégué technique de l'épreuve, deux pneumatiques de secours slick sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves et achetés à l'organisation.

Cadet :

D'un train et demi de pneumatiques (trois avant et trois arrière) en gestion libre pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

Nationale et X30 Junior,

De deux trains de pneumatiques (quatre avant et quatre arrière) en gestion libre pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

Un seul train de pneumatiques pluie (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques (deux avant et deux arrière) pluie usagé.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

KZ2, KZ2 Master/KZ2 Gentleman, X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, OK, OK Junior, Open :

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat de Ligue (pour les épreuves 2, 3 et 4).

Un seul train de pneumatiques pluie (deux avant et deux arrière) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrière).

Deux pneumatiques de secours slick sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves et achetés à l'organisation.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

Pour la catégorie OK, la cohabitation est possible avec les Coupes de Marque ou la catégorie Open.

TTI Carbone :

Sera appliquée pour cette catégorie, la réglementation de la Coupe de Marque 2017 en la matière. En exception au présent règlement, les pneumatiques seront fournis par les responsables de la Coupe de Marque.

4.2.3. Crevaison : Procédure – Généralités

Pour toutes les catégories en cas de crevaison d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote devra procéder au remplacement du pneumatique à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaison. Sinon, la crevaison ne pourra pas être prise en considération.

Un Commissaire Technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaison, le type de pneumatique remplacé (slick, pluie, avant, arrière) ainsi que la catégorie à laquelle participaient lesdits pilotes lors de la ou des crevaisons.

4.2.3.1. Crevaison d'un pneumatique slick.

Pour les catégories KZ2, KZ2 Master/KZ2 Gentleman , X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, OK, OK Junior, Open :

Le pilote devra fournir un pneumatique slick neuf ou usagé acheté à l'organisation lors d'une précédente épreuve du Championnat.

4.2.3.2. Crevaison d'un pneumatique pluie.

Particularités concernant les catégories utilisant des pneumatiques pluie :

Le pilote devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneumatique pluie de secours neuf ou usagé avant de procéder au remplacement du pneumatique crevé.

Chaque pilote aura droit à deux pneus pluie de secours (un avant et un arrière) pour l'ensemble des quatre épreuves du Championnat et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

4.2.4. Pneumatiques pluie.

A chaque épreuve, les pneumatiques pluie seront obligatoirement présentés par les concurrents au délégué technique de l'épreuve, lors de l'enregistrement du matériel le samedi.

4.2.5. Contrôle.

Des contrôles des pneumatiques pour détection de traitements éventuels seront effectués avec l'appareil de contrôle Mini RAE Lite Monitor. En cas de contrôle positif, une exclusion de la manifestation sera prononcée à l'encontre du pilote incriminé.

4.3. **ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE**

4.3.1 **Les numéros de course doivent être conformes à la réglementation en vigueur sous la responsabilité des Commissaires Techniques (article 6.1. du Règlement Technique National).**

Le numéro de course attribué au pilote lors de la première épreuve à laquelle il participera, restera inchangé tout au long du Championnat de Ligue.

Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie MINIME : de 1 à 99
- Catégorie CADET : de 100 à 199
- Catégorie NATIONALE : de 1 à 99
- Catégorie KZ2 : de 1 à 99
- Catégorie KZ2 Master de 100 à 149
- Catégorie KZ2 Gentleman de 150 à 199
- Catégorie KFS 150 Kg : de 1 à 99
- Catégorie KFS 160 Kg : de 100 à 199
- Catégorie X30 Junior de 100 à 199
- Catégorie X30 Senior : de 1 à 99
- Catégorie X30 Master : de 100 à 199
- Catégorie Rotax Max : de 200 à 299
- Catégorie Rotax Master : de 300 à 399
- Catégorie Rotax DD2 : de 400 à 499
- Catégorie OK Junior : de 200 à 299
- Catégorie OK : 500 à 599
- Catégorie Open : 600 à 699
- Catégorie TTI Carbone : 1 à 99

ARTICLE 5. CARBURANT

- 5.1. Seul le carburant SP98 commercialisé en France sera autorisé.
Des substitutions de carburant ainsi que des contrôles de conformité du carburant utilisé avec l'appareil de contrôle Digatron pourront être effectués à tout moment de la manifestation et ce dans toutes les catégories.
En cas de substitution, le carburant fourni par l'organisation sera du SP98.
Les pilotes concernés devront fournir un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine pour effectuer le mélange.
Les lubrifiants devront être agréés par la CIK/FFSA.

ARTICLE 6. REGROUPEMENT DES CATEGORIES

- 6.1. Afin de garantir une certaine unité lors de chaque épreuve des Championnats de Ligues, les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée.
Les catégories seront en principe regroupées comme suit :
- Minime
 - Cadet
 - Nationale - X30 Junior
 - OK Junior
 - KFS 150 Kg – KFS 160 Kg
 - KZ2 – KZ2 Master - KZ2 Gentleman
 - X30 Senior – X30 Master – Rotax Max – Rotax Master
 - Rotax DD2 – OK – Open
 - TTI Carbone

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves des Championnats de Ligues L-R, M-P, AQ et P-C, devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs par une amende de 150 € encaissée par la FFSA. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.
- 7.1.3. Les pneumatiques de course sont interdits durant le Warm-up.

7.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.**

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera une (1) manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit. Toutefois en cas d'arrêt, celui-ci est définitif.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives.

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 8. RESPONSABLES DES CLASSEMENTS

8.1. Le responsable du classement du Championnat de Ligue Midi-Pyrénées, est M. Jean-Claude SANCHEZ.

Le responsable du classement du Championnat de Ligue Languedoc-Roussillon, est M. Nicolas ZERVOS.

Le responsable du classement du Championnat de Ligue Aquitaine, est M. Yves BLANC.

La responsable du classement du Championnat de Ligue Poitou-Charentes, est Mme Madeleine DENIVELLE.

Après chaque épreuve, les classements provisoires des Championnats de Ligues L-R, M-P, AQ et P-C, seront publiés sur les sites www.karting-sud.com , www.kartingmidipyrenees.fr et www.karting-aquitaine.fr

Ainsi que pour le classement final de chaque Championnat.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue, peut marquer des points.
Le mode d'attribution des points servant au classement des Championnats de Ligues Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes sera le suivant :
Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}

1 point du 25^{ème} et au-delà.

Le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.
Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.
Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Préambule : Une épreuve = deux résultats (Pré-finale et Finale).

Les Championnats de Ligues Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Poitou-Charentes, comptent 4 épreuves soit 8 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 8 résultats obtenus plus l'ensemble des points bonus.

Tout pilote participant à au moins une épreuve du Championnat de Ligue sera classé.

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue marquera des points. Sauf dans le cas d'une exclusion de la manifestation et dans le cas où il ne serait pas en conformité avec l'article 4.2. du présent règlement.

Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point en pré-finale et en finale.

NB 1 : A chaque épreuve du Championnat de Ligue L-R seuls les pilotes de la région L-R marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat de Ligue M-P seuls les pilotes de la région M-P marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat de Ligue Aquitaine seuls les pilotes de la région Aquitaine marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat de Ligue P-C seuls les pilotes de la région P-C marqueront des points et seront classés. Les pilotes extérieurs aux Ligues L-R, M-P, Aquitaine et P-C ne marqueront pas de points, ne seront pas classés et ne seront pas pris en compte pour le classement général final du Championnat de Ligue.

Voir également les articles 3.2.1. / 3.2.2. et 3.2.3.

NB 2 : Un classement séparé de la catégorie KZ2 sera établi (KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman).

Les 4 épreuves des Championnats de Ligues Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes sont : Lavelanet, Ganges, Alès et Belmont sur Rance.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats pris en compte (8), le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

A l'issue des quatre épreuves des quatre Championnats de Ligue, un classement final pour chaque Championnat sera établi et publié de manière officielle sur les sites www.kartingmidipyrenees.fr , www.karting-sud.com et www.karting-aquitaine.fr

A l'issue de chaque épreuve du Championnat de Ligue, un classement général provisoire sera publié.

9.2. EXCLUSION

Suite à une tricherie avérée, technique ou autre, ou suite à un comportement anti sportif, (injures ou menaces envers un officiel, un spectateur, un concurrent, un dirigeant etc.), le pilote sera sanctionné par une exclusion sur la totalité du Championnat de Ligue. Le pilote ne pourra prétendre à aucun classement ni à aucun remboursement des droits d'engagement. La décision sera prise par la Commission Sportive de l'épreuve incriminée.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de l'épreuve.

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1.** A l'issue des quatre Championnats de Ligues, une Remise de Trophées aura lieu pour chacun des Championnats avec une dotation spécifique.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve des Championnats des Ligues devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

ARTICLE 12. MEDIA

- 12.1.** Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films des Championnats de Ligue, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve et devra se présenter à la Direction de Course.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la pré-grille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), toute personne devra **obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité et posséder une assurance RC professionnelle**. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, il devra être fourni une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.

